

Dossier

UNE ÉPOQUE NOUVELLE DE L'ACTION CULTURELLE

bimensuel - 7 juillet 2001 - n° 85

Le secrétaire d'Etat au Patrimoine et à la Décentralisation culturelle, a présenté, le mardi 19 juin 2001, les premières mesures qui seront mises en œuvre afin de mieux accompagner les friches, les laboratoires, les fabriques... et autres projets pluridisciplinaires que l'on voit se développer, partout en France, à côté des institutions culturelles, depuis plusieurs années. A l'occasion d'une conférence de presse qui s'est tenue au ministère de la Culture et de la Communication, le rapport commandé par Michel

Duffour à Fabrice Lextrait, ancien administrateur de la friche marseillaise de la Belle de Mai, a été rendu public.

Au travers d'un échantillon d'une trentaine de lieux et de projets, cette étude révèle l'extrême diversité de ces aventures artistiques et culturelles, mais également leurs fondements communs.

Le point dans ce dossier.

MICHEL DUFFOUR

« être à l'écoute des projets,
sans les institutionnaliser »

Les principaux moments de la conférence de presse de Michel Duffour du 19 juin

« Il nous faut accepter de réviser des attitudes, des comportements, oser dire que l'Etat ne doit pas imposer de normes, qu'il doit être à l'écoute » a déclaré Michel Duffour, en rendant public, le rapport qu'il avait commandé il y a six mois à Fabrice Lextrait au sujet des « espaces et des projets intermédiaires ». Pour le secrétaire d'Etat, le développement et la multiplication récente de ces expériences rendait nécessaire une première tentative d'appréhension globale de ces « nouveaux territoires de la culture ». La mission confiée à l'ancien administrateur de la friche de la Belle de Mai, à Marseille, avait donc pour principal objectif de permettre d'en « construire une approche raisonnée afin que les services du Ministère de la culture puissent mieux les repérer, les écouter et les accompagner sans pour autant les institutionnaliser, les enfermer dans des catégories ou créer un nouveau label ». La volonté, clairement affirmée de la part du secrétaire d'Etat, de préserver la diversité de ce mouvement, a conduit à attribuer une place majeure à l'étude de cas : l'analyse détaillée d'une trentaine d'expériences constitue donc la première partie de ce rapport, quand la seconde s'attache à repérer les fondements communs de ces expériences.

Des espaces de réinvention du social

Ainsi Fabrice Lextrait remarque-t-il que « ces projets sont nés de la

rencontre d'artistes et de producteurs qui ne trouvaient pas dans les lieux et pratiques institués la possibilité d'inventer de nouvelles formes artistiques et culturelles ».

En se dotant d'un lieu, les artistes peuvent se libérer des contraintes spatiales (cadre de scène, salle blanche d'exposition, jauge) et temporelles (temps de répétition, durée de diffusion) du dispositif institutionnel, dont ils interrogent ainsi la validité. Autre point de convergence : « le désir est également partagé de se démarquer du rapport de producteur à consommateur, en instaurant une participation active du public ». Cela fait de ces lieux de rencontre des espaces de réinvention du social, qui permettent de réinscrire l'acte artistique au cœur du territoire et du développement local. De plus, en réunissant recherche, création, diffusion, formation, et sensibilisation, ces expériences permettent de rapprocher des domaines que les lieux institutionnalisés ont contribué à éloigner. Les financements publics représentent la plus grande part des ressources, (en moyenne 25 % pour l'Etat, 25 % pour les Communes), même si leur nature est différente de celle des lieux labellisés.

Sensibilisation et interministérialité au programme

Et le rapporteur d'insister sur le fait que pour mener une politique culturelle adaptée à ces expériences, il faut s'attacher avant tout au contexte local, afin que soient prises en compte les aspirations des populations et la force des propositions artis-



Conférence de presse du 19 juin de Michel Duffour © Farida Bréchemier-Guerdjou

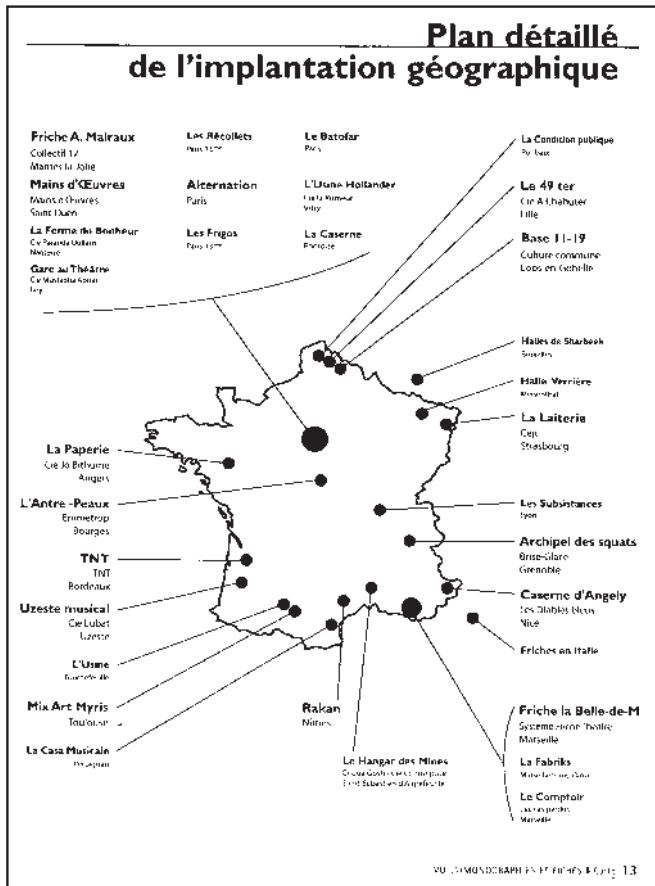
tiques. Insistant, pour sa part, sur l'importance de sensibiliser tous les acteurs concernés sur le rôle joué par ces espaces dans le développement des territoires, mais également dans le développement des pratiques artistiques, Michel Duffour a annoncé un programme de sensibilisation et d'accompagnement de ces initiatives, et la création d'une équipe opérationnelle chargée d'aider au développement de ces espaces. » Ainsi une dizaine de rencontres régionales, qu'il animera personnellement et qui réuniront élus, porteurs de projets et services déconcentrés de l'Etat, seront organisées à l'automne 2001.

» Un colloque international, organisé par le ministère de la Culture et de la Communication, en collaboration avec l'Agence Française d'Action Artistique (AFAA), se tiendra en janvier 2002.

Enfin et afin de favoriser une approche résolument interministérielle, le secrétaire d'Etat a également annoncé :

» le renforcement du suivi de ces initiatives au sein du ministère de la Culture et de la Commu-

nication. Ainsi, la Délégation au développement et à l'action territoriale (DDAT) assurera un rôle accru de coordination entre les directions centrales et déconcentrées. Une réflexion sera engagée avec les inspections de la création artistique sur les modalités de l'évaluation. Les services du Patrimoine seront sensibilisés et mobilisés, et la direction multimédia du CNC associée. La Directive nationale d'orientation, adressée aux Directions régionales des affaires culturelles (DRAC), développera ce nouveau champ artistique et indiquera nettement la place qu'il doit occuper dans l'intervention de l'Etat. » La création d'une petite équipe opérationnelle, interministérielle, qui serait au service de l'Etat déconcentré comme des collectivités territoriales, pour dispenser conseils, expertises et mutualiser les savoir-faire. Michel Duffour a précisé que celle-ci pourrait être installée au sein de l'Institut des villes - Groupement d'intérêt Public regroupant six ministères, six associations d'élus et la Caisse des dépôts et consignations.



Pas moins d'une trentaine de lieux et de projets ont été observés, formant un échantillon représentatif mais non-exhaustif.

EMMETROP À L'ANTRE-PEAUX, BOURGES

« Faire des propositions qui peuvent trouver un écho dans la ville »

Concerts, expositions, événements de rue... l'association Emmetrop, créée à Bourges en 1984 par des étudiants de l'école d'art, s'engage dans la ville en multipliant les initiatives. Mais son image de « *dérangéuse* », qu'elle se plaît à cultiver, la confronte à une pression institutionnelle, et rend son ancrage local difficile. En 1992,

l'association finit par investir une ancienne usine laissée en friche, baptisée « *Antre-Peaux* ».

Le projet

Emmetrop refuse la spécialisation, et engage un travail pluridisciplinaire centré sur la musique et les arts plastiques. Le parcours de l'association, qui a toujours cultivé son décalage

face aux exigences de la consommation culturelle, a souvent été conflictuel. Ainsi, travaillant dans le domaine des musiques actuelles, elle s'est toujours efforcée de confronter le public à toutes sortes de propositions, en brouillant les pistes des programmations attendues. En effet, le projet vise avant tout à créer de nouveaux rapports entre art et population. La diffusion artistique au sein de la ville est donc une des priorités d'Emmetrop, qui la conduit à produire de nombreux festivals.

L'organisation

Pour ne pas s'enfermer dans son propre projet, Emmetrop crée de multiples niveaux d'accompagnement pour les artistes, ou des associations : *Bandits-Mages* pour l'art vidéo, *Le nez dans les étoiles* pour les arts du cirque, *Eko'N'Ko* pour l'enregistrement musical, *Sonar Lab* pour la création sonore... chaque structure a une convention signée avec Emmetrop et la ville, ce qui assure leur indépendance, tout en laissant à Emmetrop la possibilité de garantir le sens des projets, et d'en répartir les localisations.

Le lieu

Dans cette ancienne usine située dans un quartier pavillonnaire du sud de Bourges, de nombreux espaces ont été créés : *Le Transpalette*, un lieu d'art contemporain, qui se développe sur trois niveaux, *l'Usina-Son*, complexe de trois studios de répétition, *Sonarlab*, studio de création sonore, la galerie *Haidouc*, l'Espace Culture Multimédia, le Chapiteau de l'école du cirque.

Un engagement

dans les quartiers

L'association initie des projets de formation et de réinsertion qui lui confèrent une fonction sociale reconnue. Elle joue un rôle important dans un certain nombre de politiques en faveur de la jeunesse, comme par exemples les opérations de prévention. De plus, en collaboration avec le service public de l'emploi, elle organise des stages sur les métiers du spectacle et de l'animation. Cet engagement se traduit aussi par une convention avec le ministère de la Justice, qui permet de purger sur les sites de l'Antre-Peaux les peines de travaux d'intérêt général.

Les moyens

Le budget total du site était de 4,4 millions de francs en 2000, et une augmentation de 30 % est prévue pour 2001. L'Etat en finance 63 %, dont 33 % par le Ministère de l'Emploi, et 20 % par le ministère de la culture. La friche est en l'attente d'un projet de réhabilitation, dont la première tranche de travaux est évaluée à 20 millions de francs.

» Le rapport de Fabrice Lextrait est consultable et téléchargeable sur le site Internet du Ministère de la culture et de la communication (<http://www.culture.fr>)

» Il paraîtra en septembre 2001 à la Documentation Française.

» Afin de suivre les mesures annoncées le 19 juin, et en particulier l'organisation des tables-rondes régionales et du colloque international, Fabrice Lextrait vient d'être nommé au cabinet de Michel Duffour pour l'organisation.

« ALTERNATION », PARIS

« un projet
au cœur de la ville »

Un vrai lieu de culture de quartier

Eduardo Alberggia était l'une des figures emblématique des squatters parisiens. Au début de l'année 2000, il décide de partir à la recherche d'un nouveau lieu. En mars, le bâtiment situé 19-21 rue Pierre-Bourdan, dans le 12^{ème} arrondissement, est investi par les premiers artistes, rapidement rejoints par les squatters expulsés de l'avenue Matignon. Le groupe se baptise 21-19, et le bâtiment devient « *Alternation* ». Il se donne alors comme objectif de légaliser l'occupation de l'immeuble, afin de pouvoir développer un projet sur le long terme.

Le lieu de toutes les créations

Le rez-de-chaussé du bâtiment est utilisé comme salle d'exposition et salon de musique. Les étages abritent de nombreux ateliers et les chambres des permanents. Dans les caves, un petit théâtre a été aménagé, et les garages sont répartis en ateliers et en petites galeries. Le site accueille en tout 14 ateliers, 1 médiathèque, 2 galeries d'exposition, 2 salles de spectacle, 6 espaces de répétitions, 4 studios de musique électronique, et un laboratoire photo.

Un projet indépendant

C'est à la fois le désir d'un lieu en prise avec la vie de la cité, dans lequel différentes disciplines se côtoient, et où de nouveaux rapports au public puissent s'inventer, et l'insuffisance des structures existantes qui est

à l'origine du projet. Le groupe 21-19 a en effet bâti son projet culturel, autour de quatre axes majeurs: accueillir des artistes de tous les horizons, qu'ils soient permanents (12 personnes), résidents (15 personnes), ou non résidents (100 personnes). Réunir des publics très différents dans un lieu de création qui suscite intérêts et curiosités. Développer une culture de proximité et créer du lien social. Enfin, toujours rechercher l'expérimentation. Ce programme, soutenu par une organisation et une responsabilité collective, permet de fonder un véritable propos sur « *le rôle de l'artiste en ville* ».

Rapport économique

Un des éléments centraux de la revendication des squatters concerne la localisation des futurs lieux qui pourraient leur être concédés. Ainsi le collectif Croustie's a-t-il vendu au squat de Matignon des œuvres d'art pour une somme totale de 230 000 F, en quatre mois, alors que peu de collectionneurs l'ont suivi à *Alternation*: on y vit plus de l'économie solidaire que du marché de l'art.

Inter-Squat

Un timide rapprochement des squats artistiques s'est mis en place autour d'un Inter-Squat, afin de définir une plate-forme commune, qui permette d'obtenir des contrats de confiance, ou d'autres baux d'occupation précaire.

LE COLLECTIF 12, FRICHE ANDRÉ MALRAUX, MANTES-LA-JOLIE

« Un lieu singulier entre création et population création »

Lorsque Sylvie Bessenay est nommée à la Direction des affaires culturelles à Mantes-La-Jolie en 1996, la ville ne dispose pas d'une offre culturelle vraiment organisée. Pour répondre à la demande locale très forte, la municipalité décide alors de faire le pari inattendu d'un lieu de création atypique, pluridisciplinaire, international, pouvant se localiser dans une friche qu'elle a rachetée.

Un projet collectif

Les artistes réunis par le metteur en scène Catherine Boskowitz, sous le nom de *collectif 12*, désireux de réaliser un projet d'implantation dans une ville, sont alors contactés. De l'adéquation de la commande et du désir du collectif 12 naîtra donc, en 1998, l'histoire de la friche de Mantes. Peu à peu, par le travail en commun, se forge l'identité d'un groupe où les décisions, le choix des projets, s'élaborent collectivement.

Un lieu ouvert.

L'implantation du site au centre de la ville est déterminante pour le travail du collectif, qui revendique le partage de la création, propose à la population de donner à voir ses propres combats et utopies. Il s'agit d'interroger l'espace urbain et ce qu'il dit de ses habitants, de montrer que l'œuvre émane de la communauté. Pour répondre à l'importante demande locale, le *collectif 12* collabore régulièrement avec les autres structures culturelles de la ville, et s'efforce

de tisser un début de réseau international. Ainsi, des relations ont été nouées avec les artistes du *Garage* à Alexandrie.

Une production difficile

Pour les deux premières années, chaque projet a eu un accompagnement spécifique. Par exemple, les *tours sonnantes* ont fait l'objet d'une commande spécifique de la ville, et la résidence du *Komplex Kapharnaëum*, organisée conjointement avec le *Batofar* et *l'Echangeur*, a reçu une aide de la Drac. Les moyens dont dispose le collectif nécessitent sans cesse cette gymnastique de production, car les projets ne peuvent fonctionner qu'en réponse aux opportunités qui se présentent. Pour pouvoir programmer une production plus forte, qui établirait une véritable permanence artistique, il faudrait trouver un système de financement moins dépendant des projets.

Les moyens.

La production et les ateliers permettent en moyenne de salarier les artistes à mi-temps. La ville met à disposition la friche pour quatre ans, renouvelables. Le budget est de 2,3 millions de francs en 2 000, financé à 40 % par la ville, 30 % par le Ministère de la culture. Il est de 5 millions de francs en 2 001, l'augmentation étant financée par une forte diversification des partenariats, et une augmentation des financements publics.